**N° d’entreprise : 0450-801-362 N° d’identification 15935/93 Association des licenciés et master en notariat association sans but lucratif rue Borgnet 13 5000 Namur**

**PROCURATION AG ALN (Email : info@e-aln.be )**

NOM :

Prénom :

Membre de l’ALN, constitue par la présente, Monsieur BOGAERT Justin ou

Mme/Mr …………………………………. …………………Membre de l’ALN

avec pouvoir de substitution, à qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l’Assemblée générale extraordinaire de l’ALN qui se tiendra le mardi 04 février 2025, 19h00, à la Maison des Notaires de Namur, Rue Borgnet 13, ainsi que toute assemblée générale qui se tiendrait ultérieurement par suite de remise, d’ajournement ou de toute autre cause.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale du 5 janvier 2024
2. Présentation et approbation du rapport d’activités 2024
3. Présentation et approbation des comptes annuels de l’exercice 2024
4. Décharge du Conseil d’administration sortant tel que nommé à la suite de
l’assemblée générale du 5 janvier 2024 ;
5. Défraiements des membres du Conseil d’administration pour l’année 2024.
6. Election des membres du Conseil d’administration 2025 – renouvellement de la
limitation de ses membres.
7. Pouvoirs pour exécuter les décisions ci-avant.
8. Divers – échanges avec les membres.

Dans le cadre de son mandat, le mandataire peut notamment

- assister à toute assemblée générale ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;

- prendre part à toutes délibérations à voter, amender ou rejeter, au nom du ou de la soussigné(e), toutes propositions ou décisions se rapportant à l’ordre du jour ;

- aux effets ci-dessus, passer, signer tous actes, procès-verbaux, liste de présence, élire domicile, substituer et en général faire ce qui est nécessaire ;

- prendre part à la nomination des administrateurs, fixer la durée de leur mandat ;

- assister à toute réunion du conseil d’administration, nommer les président, vice-président(s), secrétaire, trésorier et/ou pourvoir à toute autre fonction ainsi que fixer leurs pouvoirs.

Fait à

Le